



Demande de logement locatif social

(valable un an)

Vous souhaitez faire une demande de logement social sur la région Ile-de-France.

Le dossier de demande de logement social peut être retiré auprès du service Habitat de la ville de Dammarie-lès-Lys ou en le téléchargeant sur le site www.mairie-dammarie-les-lys.fr, onglet *Vie quotidienne*.

Après l'avoir complété, vous prendrez rendez-vous auprès du service Habitat afin d'enregistrer votre demande, *muni des documents originaux et accompagné des copies* (dont la liste figure au verso).

Ouverture du service Habitat au public

Centre Communal d'Action Sociale - 593 rue du Bas Moulin - Bât. B - Rez-de-Dalle

**Le lundi de 13h45 à 17h30
et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30**
(sur rendez-vous)

Rendez-vous au service Habitat

Date heure

En cas d'empêchement, merci de prévenir impérativement le service Habitat de l'annulation de votre rendez-vous au **01 79 76 96 00** ou par mail à logement@mairie-dammarie-les-lys.fr

Rappel des différentes démarches



Retrait du dossier auprès du service Habitat de la ville
ou sur le site www.mairie-dammarie-les-lys.fr, onglet *Vie quotidienne*



Prise de rendez-vous au service Habitat
pour le dépôt du dossier avec les documents nécessaires pour son instruction

n°

Réception de votre attestation d'enregistrement régional d'une demande de logement
locatif social par courrier



Prise de contact auprès de l'employeur en cas d'adhésion au 1% logement

Tous renseignements que vous fournissez pour l'établissement de votre dossier sont informatisés et pourront être communiqués aux sociétés HLM.

Si vous souhaitez exercer votre droit d'accès et de rectification des informations, vous devez faire parvenir au service Habitat de la ville une demande écrite et signée, accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité, en précisant votre nom, prénom et adresse à laquelle la réponse doit être expédiée.

Les corrections seront effectuées dans les meilleurs délais.



